



**HAL**  
open science

# Plans de colonisation, idées chimériques? Nosy Be et Mayotte dans les projets français d'expansion dans l'océan Indien occidental et vers Madagascar (1839-1857)

Samuel F. Sanchez

## ► To cite this version:

Samuel F. Sanchez. Plans de colonisation, idées chimériques? Nosy Be et Mayotte dans les projets français d'expansion dans l'océan Indien occidental et vers Madagascar (1839-1857). Presses Universitaires Paris Sorbonne; Dodille N. Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien du XVIIIe au XXe siècles, p.167-198, 2009. halshs-01530909

**HAL Id: halshs-01530909**

**<https://shs.hal.science/halshs-01530909>**

Submitted on 25 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PLANS DE COLONISATION, IDÉES CHIMÉRIQUES ?  
NOSY BE ET MAYOTTE DANS LES PROJETS FRANÇAIS  
D'EXPANSION DANS L'OCÉAN INDIEN OCCIDENTAL  
ET VERS MADAGASCAR (1839-1857)

*Samuel F. Sanchez*  
Sedet / Paris 7-Diderot

*« Allez à Madagascar : vous y trouverez un joli  
peuple tout neuf à saint-simoniser, à classer, à  
mettre en bocal »<sup>1</sup>*

S'il y a bien une constante de la politique coloniale française, c'est d'avoir produit un nombre considérable de projets, dont la plupart sont restés lettres mortes, entassés dans les archives des ministères. Je propose d'analyser quelques uns de ces projets qui ont été élaborés au sujet du devenir de deux petites possessions françaises du canal de Mozambique : Nosy Be et Mayotte.

Leur colonisation se situe à une phase intermédiaire dans la chronologie de l'expansionnisme français dans l'océan Indien occidental. Leur annexion par les Français est survenue au début des années 1840, alors que celle de la grande île et du reste de l'archipel des Comores n'a eu lieu qu'à partir des années 1890<sup>2</sup>.

Ces deux îles font office, au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de véritables avant-postes de la colonisation. Nosy Be a été l'une des grandes portes d'entrée de Madagascar, non seulement des Européens, mais aussi des commerçants venus de la côte orientale de l'Afrique<sup>3</sup>.

1 H. de Balzac, *La Peau de chagrin*, Paris, Charpentier libraire-éditeur, 1839, p. 67.

2 Nosy Be est occupé dès 1840 puis annexé officiellement le 5 mars 1841. Mayotte, quant-à-elle, est occupée le 25 avril 1841, mais son annexion n'a lieu que le 13 juin 1843.

3 Voir en particulier pour les autres grands ports de Madagascar : Bois D., *Vazaha et autochtones sur la côte Est de Madagascar. Médiation et métissage entre 1854 et 1885*, Paris VII-Denis Diderot, 1996, 460 p. ; pour Majunga : Rasoamiaramanana M., *Le Gouvernement de la province du Boina 1861-1883*, thèse de doctorat, Université de Provence, 1984, 473 p.



À partir de ces deux îles, réunies le 29 août 1843 sous une même administration comprenant aussi l'île de Sainte-Marie<sup>4</sup>, les Français vont reconnaître, découvrir l'environnement proche. Madagascar reste surtout l'horizon qui va le plus focaliser l'attention des premiers militaires stationnés à Nosy Be et à Mayotte.

Ces petites colonies ont connu des commencements assez difficiles. Le début de la présence française est ponctué de projets qui ont été classés sans suite. Ils reflètent une grande inventivité de la part des premiers administrateurs, isolés à des postes de commandement qui leur laissent de grandes marges de manœuvre.

Ces projets concernent les formes très diversifiées qu'auraient pu prendre ces deux colonies. Ils prennent souvent la forme de thèses étonnantes, de mémoires exubérants, traitant aussi bien de l'aménagement urbain, du développement économique que du rôle militaire de ces colonies.

168

Dans les années 1830-1840, l'idéologie saint-simonienne faisait florès y compris dans les cercles militaires, notamment en Algérie<sup>5</sup> et jusque dans de lointaines colonies comme Bourbon<sup>6</sup>. Il n'est pas étonnant de trouver, au milieu de projets concernant la mise en valeur du territoire colonisé, des études qui apparaissent, *a posteriori*, comme illusoire, chimériques, et peut être même utopiques.

J'ai pu isoler trois types de projets qui s'enchaînent méthodiquement et chronologiquement, ce qui confirme le poids de la pratique du terrain sur l'imaginaire colonial :

Tout d'abord, les colonisateurs vont se consacrer à l'élaboration de Projets concernant la colonisation de Madagascar, depuis Nosy Be et Mayotte. Ils vont élaborer ensuite des projets commerciaux, portant notamment sur le développement des activités maritimes. Enfin, ils vont restreindre cet imaginaire colonial dans les limites accordées par l'insularité des nouvelles possessions.

Ces trois phases de projection sont révélatrices du rétrécissement progressif des ambitions françaises dans la région. Les îles, occupées initialement de manière transitoire vont devenir des colonies pérennes.

4 Ile de la côte orientale de Madagascar, contrôlée par intermittence par les français depuis 1750.

5 Notamment à travers les écrits de Lamoricière, de Chevalier, et aussi d'Ismayl Urbain. Cf Collinet M., « le saint simonisme et l'armée », *Revue Française de Sociologie*, vol. 2, n°2, avril-juin. 1961, p. 38-47.

6 Reuillard M., *Les Saint-Simoniens et la tentation coloniale : les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, Paris, L'Harmattan, 1995, 580 p.





On peut se demander si les rédacteurs de ces rapports chimériques avaient conscience de l'infaisabilité de leurs projets, ou bien s'ils les utilisaient à des fins propagandistes, ou encore si ils ne nageaient pas véritablement dans un optimisme un peu naïf, qui était déjà dénoncé par leurs nombreux détracteurs.

Les motivations qui ont conduit à la colonisation de Nosy Be et Mayotte sont d'abord purement militaires et stratégiques. En effet, la vocation de ces deux colonies est, à l'origine, de compenser la perte du Port Louis de l'Île de France, à l'issue du traité de Vienne. Dès 1815, la politique française dans l'océan Indien va se consacrer à la recherche d'un « port de substitution à Bourbon »<sup>7</sup>. Cette île ne détient, jusqu'à l'ouverture du port de la Pointe des Galets en 1884 que des rades foraines insuffisantes pour la marine française<sup>8</sup>.

Dès octobre 1818, les Français amorcent une politique de reprise en main de Madagascar en se réinstallant à Sainte Marie. En 1828, saisissant l'opportunité diplomatique due à la mort de Radama I<sup>er</sup>, ils créent un établissement maritime à Tintingue, dans la baie d'Antongil. Cette tentative est un échec. Malgré les succès militaires du bombardement de Tamatave en octobre 1829, puis de la destruction du poste merina de Pointe à Larée en novembre 1829, l'entreprise de Tintingue est abandonnée dès août 1830. La monarchie de Juillet ne voulait pas du fardeau financier et diplomatique qu'aurait représenté une opération outre-mer de grande envergure. Le 3 juillet 1831, les dernières forces françaises abandonnent le poste de Tintingue<sup>9</sup>. La nécessité de se réinstaller à Madagascar était pourtant toujours considérée comme un objectif primordial par les milieux maritimes de France et de la Réunion.

Diego Suarez attire quelques temps l'attention de l'administration de Bourbon<sup>10</sup>, mais devant les difficultés que représente une installation dans

7 Voir Géraud J.-F., « Dans le sud-ouest de l'océan Indien : Madagascar, Nossi-Bé, Mayotte, la recherche d'un port de substitution à Bourbon (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle-1850) », dans *Ports et voyages dans le sud-ouest de l'océan Indien XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, *Revue historique des Mascareignes*, AHIOI, n°5, 2004, p. 33-52; voir aussi J. Valette, « Les projets français sur Sainte-Marie de Madagascar en décembre 1820 », *Bulletin de Madagascar*, n°286, mars 1970, p. 216-235.

8 Wanquet Cl., « Les premiers projets portuaires à la Réunion », *Les Ports de l'océan Indien XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s.*, table ronde IHPOM, université de Provence, n°15, juin 1982, p. 136-153.

9 *Précis sur les établissements français formés à Madagascar, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies*, Imprimerie Royale, Paris, 1836, p. 47-68.

10 Projets Bédier en 1834, puis de Hell en 1838. Cf. *Précis sur les établissements français formés à Madagascar, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies*, Imprimerie Royale, Paris, 1836, p. 70-74; voir





cette localité, c'est l'île de Nosy Be, puis Mayotte qui sont successivement choisies comme points d'appui pouvant servir la flotte et les intérêts de la France dans l'océan Indien et en particulier à Madagascar<sup>11</sup>.

Pourtant, cette recherche d'un port de rechange n'est pas la seule raison qui motive l'occupation de ces deux îles. Il s'agit, pour les groupes de pression, animés par les négociants marseillais, nantais, bordelais et réunionnais, de rechercher des bases avancées vers Madagascar. De Flacourt à Benyowszky, les projets de colonisation de Madagascar font figure de serpent de mer dans la politique d'expansion coloniale française<sup>12</sup>.

Des deux îles, les commandants vont projeter le futur de ces nouvelles colonies, en leur assignant des rôles à jouer dans le théâtre international. La vocation de tremplin vers Madagascar va rester dans un premier temps le principal projet qui occupera les esprits engagés dans le processus impérial. Pourtant, face au manque de moyen et de volonté politique accordés aux choses coloniales, la plupart des plans conçus par ces militaires resteront lettres mortes.

170

L'île de Nosy Be, joue le rôle d'observatoire duquel les colonisateurs vont progressivement découvrir les sociétés de l'Ouest malgache, qui jusqu'alors restaient presque inconnues<sup>13</sup>.

Cette île apparaît comme un poste frontière où s'élabore, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, une découverte de la côte Ouest. Tant du point de vue des connaissances géographiques, qu'historiques, politiques, ethnologiques, ou encore commerciales, la colonie de Nosy Be permet aux Français de s'appropriier les connaissances sur la côte Ouest et ses habitants : les Sakalava, les Antakarana et les Betsimisaraka. Ce n'est donc pas un hasard s'il y a un

---

également B. F. Legueule de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830)*, Delessart, 1840, vol. 2, p. 67-74.

- 11 Guizot F., *Mémoires*, t. XII, 1840-1842, Paléo, sources de l'histoire de France, Clermont-Ferrand, 2006, p. 31-33. Pour la façon dont les Français se sont installés à Nosy Be, voir Sanchez S. F., « Escarmouches, prises d'otages, corruptions. Stratégies de conquête et de soumission à Nosy Be, Nord-Ouest de Madagascar (1839-1883) », dans *Colonisations et répressions XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque organisé par le Sedet/Paris 7, à paraître.
- 12 Voir entre autres P. Vacher, *Contribution à l'histoire de l'établissement français fondé à Madagascar, par le Baron de Benyowszky (1772-1776). D'après de nouvelles sources manuscrites, mémoire de maîtrise*, Faculté des lettres et des sciences de Tananarive, 1970, 87 p.
- 13 Les principales sources publiées concernant la région avant 1840 sont : Mayeur N., « Voyage dans le Nord du Cap d'Ambre. Nord-Ouest. 1774-1775 », *Bulletin de l'Académie Malgache*, t.10, 1912, p. 93-156 ; et « Journal du voyage au pays des Séclaves, 1774 », *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. 10, p. 21-57 ; voir aussi Dumaine de la Jossierie J. P., « Idée de la côte occidentale de Madagascar depuis Ancouala au Nord jusqu'à Morondava, désignée par les Noirs sous le nom de Ménabé », *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire publiées par Malte-Brun*, t.2, 1810, p. 20-52.





essor des productions littéraires concernant l'Ouest malgache à compter de 1840<sup>14</sup>.

L'observation se fait d'abord à l'intérieur même de la colonie. Nosy Be est peuplée majoritairement de Sakalava<sup>15</sup>, d'Antakarana et de Betsimisaraka<sup>16</sup>. Le contact quotidien établi entre l'administration coloniale et les Malgaches conduit naturellement les Français à comprendre les fonctionnements politiques et religieux des monarchies malgaches avec lesquelles ils doivent traiter. L'exploration s'exerce aussi vers l'extérieur de la colonie. Grâce aux liens dynastiques et commerciaux qui l'unissent aux différents pouvoirs de la côte ouest s'élabore une réelle compréhension des réalités géopolitiques de la région.

Cette reconnaissance aboutit à des applications concrètes. C'est cette pratique du terrain qui va rendre possible l'élaboration de nouveaux projets de conquêtes conçus désormais à partir d'éléments relativement fiables sur la côte ouest.

On trouve dans les archives de la Marine, à Vincennes, un curieux manuscrit datant de 1842. Il s'agit d'un projet de conquête de Madagascar qui renferme des informations particulièrement intéressantes. Son auteur est le premier commandant particulier de Nosy Be, le capitaine d'artillerie de marine François Gouhot. Fin connaisseur de Madagascar pour avoir servi successivement à Tintingue et Sainte Marie à la fin des années 1820, puis à Nosy Be en 1841 et 1842, l'auteur utilise les informations glanées sur le terrain à des fins militaires<sup>17</sup>. Il le fait à partir de sources de première main, recueillies auprès de bons informateurs sakalava et antalaotra, choisis dans la population de Nosy Be.

Cet ouvrage est très éloquent car il dénote, de la part de son auteur, une réelle appréhension de l'environnement régional de Nosy Be.

Pour lui, la seule motivation de l'occupation de Nosy Be est de s'en servir comme tremplin pour saper l'hégémonie du Royaume de Madagascar dans le

14 Dont notamment l'édition des travaux de Leguevel de Lacombe en 1840, puis Noël V., « Recherches sur les Sakalava », *Bulletin de la société de géographie*, janvier-juin 1843, tome XX, p. 275-295 ; juillet-décembre 1843, p. 40-64 & p.285-305 ; janvier-juin 1844, p. 385-416. On remarque, dans cette foulée la publication des fameux articles de Charles Guillain dans la *Revue Coloniale*.

15 En 1840, les Sakalava de Nosy Be sont répartis en deux groupes rivaux. Le plus important est sous l'autorité du segment dynastique Bemihisatra, dont l'*ampanjaka* est Tsiomeko. Le moins important est dirigé par la branche Bemazava, dont l'*ampanjaka* est Tsimandroho.

16 Il s'agit de groupes de Betsimisaraka antimananara, arrivés à Nosy Be à la fin des années 1820, fuyant la pression merina dans la région de Foulepointe.

17 Notice biographique sur François Gouhot, contenue dans Service Historique de la Marine (SHM) Ms 47. Gouhot a servi lors des opérations de Tintingue en 1829, puis semble avoir été en poste à Sainte Marie au cours des années 1830.





Figure 1 : F. Gouhot, Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar, 1843, manuscrit en 2 volumes conservé sous la côte Ms48 et Ms47 au Service historique de l'armée, section marine, Carte figurant le plan d'invasion de Madagascar par le Capitaine d'artillerie de Marine Gouhot.



Certains traits marquants de ce projet accréditent cette hypothèse. L'auteur met en effet l'accent sur l'importance des voies de communication (canaux, chemins de fer) dans le développement futur de Madagascar<sup>18</sup>. Il donne également un grand poids au développement industriel.<sup>19</sup> Par ailleurs, on détecte un idéal « mondialiste », qui tend à intégrer Madagascar dans un ensemble économique d'interdépendance propre à l'océan Indien<sup>20</sup>. Enfin, ces écrits attestent d'un profond désir d'accéder au bien commun des Malgaches et des Français, en appliquant une doctrine coloniale d'association, devant déboucher sur une assimilation douce<sup>21</sup>. On retrouve donc ici des éléments qui rappellent tout à fait les différents plans envisagés pour l'Algérie à la même époque, notamment par Enfantin et aussi Chevalier<sup>22</sup>. Le projet est agrémenté de nombreuses envolées lyriques qui dénotent l'enthousiasme quelque peu emphatique de l'auteur pour son projet de colonisation :

Madagascar ! La plus belle île du monde ! Voilà la terre promise qui dédommagerait la France de toutes ses pertes ! Semblable par sa forme elliptique, à un vaisseau colossal mouillé à l'entrée de la mer des Indes [...] On peut avancer sans hyperbole que Madagascar pouvant attaquer partout sans pouvoir être attaqué, à cause de l'insalubrité de la plus grande partie de ses côtes, est la plus formidable position de l'univers <sup>23</sup>.

Pour Gouhot, l'argument principal pour conquérir Madagascar est géostratégique. Selon lui, si l'Angleterre prend Madagascar, il y a un fort risque de voir débarquer sans coup férir « 100 000 anglo-madécasse à Alexandrie »<sup>24</sup>. À ce titre, l'auteur se livre à un plaidoyer pour une prise de Madagascar dans son intégralité. Il est inutile selon lui de se contenter d'occuper les petites îles

<sup>18</sup> F. Gouhot, *Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar*, 1843, manuscrit en 2 volumes conservé sous la côte Ms 47 et Ms 48 au Service historique de l'armée, section marine, p. 136 et 148. L'auteur envisage par exemple de rendre navigable l'Ikopa et la Betsiboka, d'y créer des lignes de goélettes à vapeurs pour relier Antananarivo et Majunga.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 149.

<sup>20</sup> En cela, l'auteur rejoint l'appréhension que Charles Guillain avait de l'océan Indien.

<sup>21</sup> F. Gouhot, *Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar*, 1843, manuscrit en 2 volumes conservé sous la côte Ms48 et Ms47 au Service historique de l'armée, section marine, p. 1-12

<sup>22</sup> Voir Enfantin B.-P., *Colonisation de l'Algérie*, P. Bertrand, Paris, 1843, 542 p. ; Chevalier M., "Religion saint-simonienne. Politique industrielle. Système de la Méditerranée", Paris, extraits du *Globe*, 20 janv-12 fév. 1832.

<sup>23</sup> F. Gouhot, *Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar*, 1843, manuscrit en 2 volumes conservé sous la côte Ms 48 et Ms 47 au Service historique de l'armée, section marine, p. 42.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 29-30.



ou des points dispersés de la côte. Nosy Be et Mayotte ne sont pour lui que des tremplins vers madagascar <sup>25</sup>.

Pour mener à bien la conquête, l'auteur ne propose pas d'alternative à la guerre. Celle-ci est nécessaire pour écraser la « tyrannie Ova », responsable selon Gouhot de milliers de morts par an chez les Sakalava et les Betsimisaraka.

Concrètement, il s'agit de « renverser le pouvoir éphémère des Ovas, par une rapide pointe dans le royaume d'Emirne ». Pour ce faire, il propose de recruter des soldats « Yolofts », de les équiper de cuirasses en fer et de sabres-baïonnettes pour impressionner les armées merina et les « tailler en pièce ». Cette proposition est largement inspirée de l'expérience des batailles de Tamatave et de Pointe à Larée en 1829, combats durant lesquels les soldats originaires d'Afrique de l'Ouest jouèrent un grand rôle et participèrent à la défaite des soldats du Royaume de Madagascar. Pour Gouhot, cette solution présente aussi l'avantage d'être économique, puisque la nourriture de ces soldats se compose qu'uniquement de riz<sup>26</sup>.

174

La prospective coloniale que propose Gouhot est originale. Pour lui, l'organisation intérieure doit « tendre à opérer insensiblement la fusion entre les vaincus et conquérants »<sup>27</sup>. Il propose aussi d'acheminer des forçats à Madagascar pour en faire un « nouveau Botany Bay où viendraient se régénérer les condamnés libérés qui forment aujourd'hui l'une des plaies les plus profondes de la société »<sup>28</sup>.

Finalement, l'expérience nossibéenne de Gouhot conditionne ses propositions. L'officier donne un rôle important à la nouvelle colonie dont la position stratégique semble très favorable. Ainsi, Charles Guillaïn, officier saint-simonien de la Marine écrit dans un de ces ouvrages que Nosy Be « surveille Madagascar à peu près comme Jersey surveille la France »<sup>29</sup>. Ce point de vue est partagé par de nombreux militaires et par l'administration de Bourbon, qui espèrent ardemment qu'une décision ambitieuse soit prise à Paris.

Pour Gouhot, le plan d'attaque de Madagascar doit être méthodique. Il s'agit dans un premier temps d'accumuler discrètement, d'abord à Bourbon, puis à Mayotte, Sainte-Marie et Nosy Be les matériels, et une partie des troupes nécessaires à l'invasion. Il suffit ensuite d'attendre que l'Angleterre soit confrontée à des problèmes avec les États-Unis, et d'envoyer en temps

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 72.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 99.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>29</sup> Guillaïn C., *Documents sur l'Histoire, la Géographie et le commerce de la côte orientale de l'Afrique Orientale*, Arthus Bertrand éditeur, Paris, 1856, 1ère partie, vol. 1, p. 10.



voulu toutes les troupes vers « Mazangaye », puis fondre rapidement sur « Tananarivou ».

Le temps de l'organisation de la colonie venu, la réorganisation de l'Imerina se ferait en s'appuyant sur les familles les plus influentes. Il semble nécessaire de séduire ces familles avec de l'argent, des honneurs, etc. Enfin, il est utile pour légitimer la prise de possession d'organiser une campagne dans les journaux métropolitains pour faire valoir les supposés « droits historiques de la France sur Madagascar »<sup>30</sup>.

Le rôle de Nosy Be n'est pas uniquement géostratégique. Les groupes malgaches alliés à la France qui ont cédé Nosy Be doivent servir de supplétifs pour la conquête. Ceux-ci sont censés être engagés dans la pénétrante vers les Hautes Terres. Les « guerriers madécasses destinés à nous suivre [...] seront pris sur la côte ouest. Ils se composeront des gens de Tsimiarou, de Tsoumeka, de Tsimandrou, de Mazangaye, d'Amboungou et de Saclaves de Menabé [...]». Afin de relever le moral de ces indigènes, le gouvernement expédiera au lieu de débarquement, deux ou trois mille cuirasses en fer défectueuses ou d'un vieux modèle pour former un corps de cuirassiers à pied avec les indigènes les plus braves »<sup>31</sup>.

Par ailleurs, les notables Sakalava, Antankarana et Betsimisaraka, basés à Nosy Be et Mayotte, alliés de la France sont considérés par Gouhot comme des auxiliaires précieux pour la pacification qui doit succéder à la prise de possession. Ainsi, Gouhot propose de nommer Andriantsoly<sup>32</sup> « inspecteur général » à Antananarivo et de faire de Tsimiaro, l'*ampanjaka*<sup>33</sup> des Antakarana un « maréchal de camp » servant d' « inspecteur général de département ». Tsimandroho, *ampanjaka* des Sakalava bemazava de Nosy Be est quant à lui destiné à être nommé « inspecteur général ». Enfin, les Betsimisaraka de Nosy Be, pourtant très peu nombreux, ne sont pas laissés pour compte puisque Gouhot prévoit de désigner leur roi, Linta, au poste de « chef de département »<sup>34</sup>.

Ces projets, vagues dans la forme, mais précis dans les détails s'appuient sur une pratique de terrain que le commandant a expérimenté en 1841-1842. L'enthousiasme dont avait fait preuve l'officier avait été blâmé à

30 F. Gouhot, *op. cit.*, p. 26.

31 *Ibidem*, p. 26.

32 Ampanjaka (roi) des Sakalava Bemihisatra, qui, déposé en janvier 1832 se réfugia à Mayotte en juillet 1832 puis céda l'intégralité de l'île aux Français en 1841. Pour plus de détail, voir Baré J. F., *Sable rouge, une monarchie dans le Nord-Ouest malgache dans l'histoire*, l'Harmattan, Paris, 1980, 383 p. et Guillaïn C., *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de partie occidentale de Madagascar*, Paris, Arthus Bertrand, 1845, p. 121.

33 Roi, détenteur du pouvoir.

34 F. Gouhot, *op. cit.*, p. 141-142.



plusieurs reprises par ses supérieurs hiérarchiques, qui le trouvaient trop entreprenant et volontaire, multipliant les promesses jugées dangereuses aux *ampanjaka* de Nosy Be. Une fois le contre amiral de Hell rappelé en France, le nouveau gouverneur de Bourbon, Bazoche, mit rapidement un terme au commandement de Gouhot affirmant qu'il n'avait « pas toujours apprécié sainement sa position à Nosbé et les dispositions des indigènes à notre égard » et en insistant sur les projets « inopportuns » de celui-ci, notamment en matière militaire<sup>35</sup>.

Les projets saint-simoniens de Gouhot et des cercles administratifs de Bourbon, gravitant autour du contre amiral de Hell et de Charles Guillain<sup>36</sup> se traduisent par un échec. De fait, ces projets ne pouvaient pas être soutenus par le gouvernement métropolitain, dans la mesure où, dès 1843, suite à un revirement de la politique anglaise, la France écartait tout projet d'établissement à Madagascar et était résolue à s'en tenir à des « relations de conciliation et de bon voisinage », ajournant les essais de colonisation et de conquêtes<sup>37</sup>.

Il restait de cette tentative avortée d'implantation deux possessions désormais françaises : Nosy Be et Mayotte. Ces deux îles ne devaient plus avoir désormais comme vocation de servir de tremplin contre Madagascar, du moins dans un avenir proche. Il ne restait plus qu'à chercher à développer ces colonies pour elles-mêmes, et à en faire des possessions pérennes, aux intérêts non seulement militaires mais aussi économiques.

Suite à l'abandon des projets de prise de possession de la Grande Ile, la France s'engage dans une normalisation de ses relations avec le Royaume de Madagascar. Ceci se traduit par une relative neutralité dans les conflits entre Merina et peuples de la côte, notamment Sakalava. Pour permettre aux colonies de Mayotte et de Nosy Be de subsister, les commandants en poste dans la région se livrent à une surenchère de projets de développement du commerce dans la région.

Dès le début de la présence française à Nosy Be, il est apparu évident pour les autorités coloniales que la seule activité économique qui présentait une certaine importance était le commerce. Le capitaine Passot, qui dirige le petit corps expéditionnaire qui doit occuper l'île s'en rend compte, et détaille tous les avantages que pourraient tirer les Français du commerce boutrier,

35 CAOM Madc295d737, Lettre de Bazoche, gouverneur de la Réunion au ministre de la marine et des colonies, 23 juillet 1842. Gouhot demandait l'autorisation de distribuer des milliers de fusils aux Sakalava de l'Ambongo et du Menabe.

36 Et probablement aussi du capitaine Pierre Passot.

37 CAOM Madc295d737, Extraits de dépêches du ministre de la marine à Romain Desfossés, amiral, commandant la division navale de la mer des Indes, 19 et 29 septembre 1843.



animé par les Antalaotra basés à Nosy Be<sup>38</sup>. En 1841, peu après la prise de possession, la décision est prise de favoriser l'activité maritime boutrière (fig. 2). Le commandant de Nosy Be l'affirme nettement, en proclamant qu'en favorisant l'installation de ces négociants, les colonisateurs pouvaient « espérer faire de cette île [...] l'entrepôt de toute la côte ouest de Madagascar et de quelques points de l'Afrique »<sup>39</sup>.

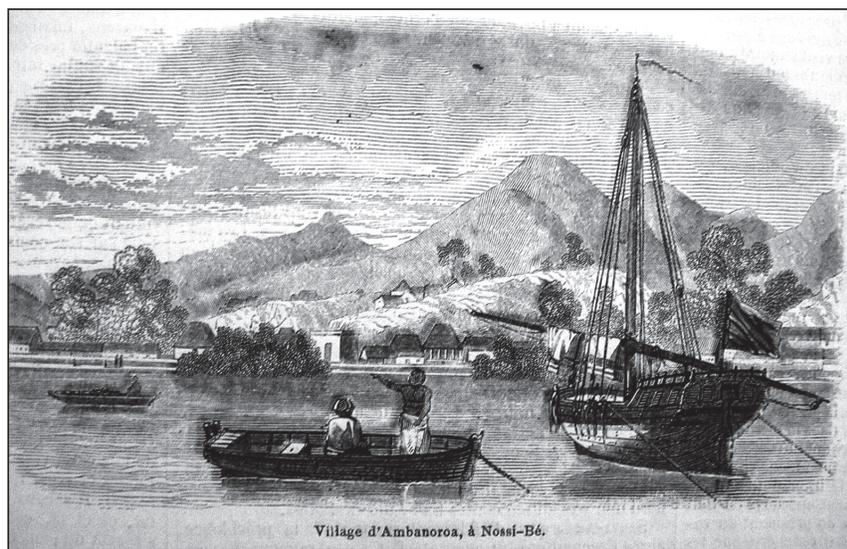


Figure 2 : Village d'Ambanoro à Nossi-Bé, in l'illustration, 17 juil 1847, p.509

Grâce à la familiarité avec les lieux et les peuples des rivages de l'Océan Indien, certains officiers, dont le célèbre Charles Guillain, saint-simoniens avéré et correspondant du « père » Prosper Enfantin<sup>40</sup>, perçoit avec acuité le système économique qui anime la région, les liens qui raccordent les différentes contrées de l'Océan Indien :

Le grand courant commercial se dirigeant des mers de l'Inde vers l'Europe se compose d'un nombre infini d'affluents qui se rapprochent et se confondent en suivant une ligne tangente au cap de Bonne-Espérance, d'où elles se

- 38 Sur l'activité nautique et commerciale dans le canal de Mozambique au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Sanchez S. F., « Navigation et gens de mer dans le canal de Mozambique : les boutres dans les activités maritimes de Nosy Be et de l'Ouest de Madagascar au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Nativel D. & Rajaonah F. (dir.), *Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Karthala, Paris, 2007, p. 103-136.
- 39 Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM) madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nosy Be au gouverneur de Bourbon, 19 juin 1841.
- 40 Voir Reuillard M., *Les Saint-Simoniens et la tentation coloniale...*, Paris, l'Harmattan, 1995, 580 p.



portent vers l'Atlantique. Un de ces affluents, le plus modeste sans doute, mais le plus intéressant pour la France, puisqu'il compte parmi ses tributaires l'île de la Réunion, Sainte-Marie, Nossi-Bé et Mayotte, s'alimente de courants secondaires prenant source aux rivages de l'Afrique Orientale, de la Grande île de Madagascar et des petits archipels qui entourent celle-ci comme des satellites <sup>41</sup>.

Guillain conçoit l'ensemble Mayotte-Nosy Be comme un point d'appui, non pas militaire, mais commercial. Il s'agit de concurrencer et, à terme, dominer le pôle commercial de Zanzibar qui jouit à l'époque d'un quasi-monopole sur la côte de l'Afrique orientale.

Idéalement, Mayotte doit capter, court-circuiter les réseaux zanzibari qui se ramifient sur la côte orientale de l'Afrique. Nosy Be est censée faire de même sur la côte occidentale de Madagascar en récupérant les cadres préexistant, en attendant l'arrivée de capitaux occidentaux et le rétablissement des « droits historiques de la France sur Madagascar ». Les arguments portent aussi sur l'impossibilité d'établir une agriculture rentable dans l'île de Nosy Be.

178

Il suffit de connaître l'étendue de Nossi-Bé, pour ne pas se faire d'illusion sur la valeur de ce point comme colonie agricole, [...] mais Nossi-Bé peut devenir une riche colonie d'entrepôt ; c'est la seule voie par laquelle cet établissement puisse arriver à une grande prospérité commerciale<sup>42</sup>.

Ces projets mirifiques ne sont pas toujours lus sans réserve. Ainsi, l'intrigant Leguevel de Lacombe, aventurier qui a longtemps parcouru les côtes de Madagascar dans les années 1820, annote, dans une version d'un article de Guillain sur ces considérations commerciales, un grand nombre de critiques contredisant singulièrement les constatations de Guillain<sup>43</sup>.

Dès 1841, le gouvernement de Bourbon mandate une mission pour reconnaître les possibilités économiques qu'offrent les régions voisines des nouvelles possessions de Nosy Be et de Mayotte. L'expédition dirigée par le commandant Charles Guillain explore de 1841 à 1842 les côtes occidentales de Madagascar. L'objectif de la mission est de faire la cartographie de l'Ouest, d'y relever les principaux marchés actifs et d'établir des liens diplomatiques avec les royautes indépendantes. Ce voyage de découverte comporte

41 Guillain C., *Documents sur l'Histoire, la Géographie et le commerce de la côte orientale de l'Afrique Orientale*, Arthus Bertrand éditeur, Paris, 1856, 1ère partie, vol. 1, p. 24.

42 Guillain C., « Rapport sur le commerce de Nosy Be et de la côte ouest de Madagascar », *revue coloniale*, 1843, p. 252.

43 CAOM SOM P184, Guillain, « Commerce de Nossi-Bé et de la côte ouest de madagascar. Extrait d'un rapport fait en février 1843 par M. Guillain, capitaine de Corvette, au retour d'une mission accomplie sur la corvette *la Dordogne* », *Revue coloniale*, t. 1, oct. 1843, p. 245-280. Cet article annoté et critiqué de la main de Leguevel de Lacombe.



une reconnaissance tant géographique qu'historique, ethnographique et commerciale. Le but est de fournir un rapport sur les potentialités de Nosy Be et Mayotte.

Partie de Saint-Denis de la Réunion, la mission du *Ducouëdic* sillonne la côte ouest et visite les lieux intéressants d'un point de vue économique. Très vite, au vu de l'activité florissante et exclusive des négociants islamisés de Nosy Be et Mayotte, Guillain propose de s'appuyer sur ce commerce fait par boutre pour bénéficier des retombées économiques. Le principe exposé par Guillain est de fournir des autorisations de battre pavillon français aux marins qui traitent dans l'Océan Indien. Ce plan s'appuie sur l'efficacité des réseaux des Antalaotra de la côte ouest de Madagascar et des Arabes de l'Afrique orientale :

Les transactions opérées avec la côte orientale d'Afrique le sont depuis longtemps et presque exclusivement par les Arabes. La conformité de religion, de mœurs et, jusqu'à un certain point, de langage entre ceux-ci et les populations du littoral leur assigne cet avantage, qu'ils conserveront tant que l'Afrique n'aura point été arrachée à sa séculaire barbarie. [...] Or Nossi-Bé n'est qu'à 140 lieues de la côte d'Afrique ; et, les deux moussons donnant des vents traversiers pour faire le trajet, sa position lui assure, pendant toute l'année, des communications promptes et faciles avec cette côte. Il a été reconnu que cette île, à peine devenue colonie française, attirait déjà un certain nombre de bateaux de la nation favorisée, et il n'est pas douteux que ce nombre n'augmente chaque année, dans la même proportion qu'augmenteront les facultés du marché<sup>44</sup>.

Le pouvoir colonial naissant cherche alors à profiter de la dynamique de ces groupes privés porteurs d'une activité déjà fortement établie. L'administration est particulièrement sensible au savoir-faire de ces marchands-marins, car elle éprouve des difficultés à faire admettre son autorité sur l'ensemble de l'espace social de Nosy Be, et se retrouve même confrontée à de réelles difficultés d'implantation<sup>45</sup>.

Ces réseaux actifs pourraient être considérés comme concurrents des prérogatives de l'État récemment mis en place, allant à l'encontre du projet colonial. En effet ces populations aux multiples attaches entretiennent des réseaux transnationaux qui passent les frontières et ne tiennent pas forcément

44 Guillain C., « Rapport sur le commerce de Nosy Be et de la côte Ouest de Madagascar », *Revue coloniale*, 1843, p. 264-265.

45 Voir à ce sujet Sanchez S. F., « Escarmouches, prises d'otages, corruptions. Stratégies de conquête et de soumission à Nosy Be, Nord-Ouest de Madagascar (1839-1883) », dans *Colonisations et répressions XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque organisé par le Sedet/Paris 7, à paraître.





compte des prétentions de l'autorité à affirmer son droit de douane, son idéal de contrôle des structures sociales.

L'administration se rend vite compte qu'elle doit au contraire s'appuyer sur ces réseaux marchands dont l'efficacité est due à leur souplesse et à leur indépendance vis-à-vis des structures du pouvoir étatique. Mieux, l'administration favorise l'émergence d'une activité maritime et commerciale qu'elle ne désire surtout pas contrôler de trop près :

Cette marine locale se développera bientôt, pourvu que l'administration y aide un peu. Enfin la douceur de notre administration et la tolérance qui est dans nos mœurs attireront certainement à Nossi-Bé une population d'Antalaots' aussi nombreuse que le gouvernement le désirera. [...] Les Arabes [...] sont appelés sur ce point par les seuls besoins d'une population de 20000 âmes peut-être [...] ils en exportent [...] le riz et l'écaille. Telle sera, je crois, la nouvelle base des Arabes avec Nossi-Bé.

180

Il en sera de même quant à Madagascar [...] La haute direction et le contrôle que nous sommes appelés à exercer sur toutes les provinces indépendantes de l'Ouest, devant procurer aux caboteurs arabes une protection équitable et la sécurité qui leur manquent aujourd'hui sur tous ces points, contribueront essentiellement à développer ce mouvement sur tout le littoral<sup>46</sup>.

Les négociants antalaotra et arabes sont alors considérés comme la cheville ouvrière de la pénétration coloniale et commerciale dans le canal de Mozambique. Avec le choix de faire de Nosy Be un entrepôt, les marchands itinérants et leurs boutres deviennent un enjeu majeur dans le projet français dans l'Océan Indien. Cette politique préconisée par Charles Guillain, en accord avec la doctrine des points d'appui formulée par Guizot, est rapidement suivie par le gouvernement de Bourbon, qui fait de Nosy Be un port franc :

J'approuve les considérations qui ont fait prévaloir jusqu'à présent pour le port de Nossi Bé le régime d'une franchise absolue. Le seul moyen de donner de l'importance à notre établissement, c'est d'y attirer par tous les moyens possibles un mouvement commercial d'une certaine importance. Il ne faut pour cela exclure aucune marchandise, aucun pavillon, il faut rendre entièrement libres les exportations, comme les importations <sup>47</sup>.

L'orientation est ainsi donnée à la fonction des négociants islamisés de Nosy Be et Mayotte.

En effet, le commerce français a du mal à accéder aux marchés de la côte malgache et africaine. Si des maisons sont installées à Zanzibar, celles-ci sont

<sup>46</sup> Guillain C., « Rapport sur le commerce de Nosy Be et de la côte Ouest de Madagascar », *Revue coloniale*, 1843, p. 264-265.

<sup>47</sup> CAOM Mad c290d, Instruction ministérielle du 12 mai 1843 au gouverneur de Bourbon.





fortement handicapées par un taux d'imposition de 5% sur les marchandises. Le commerce avec Madagascar est, à l'époque, difficile du fait des relations très tendues entre les gouvernements français et anglais et celui de Ranavalona I<sup>ère</sup> 48.

Le plan de venir concurrencer l'immense marché qu'est Zanzibar à cette époque paraît bien audacieux. On propose de former à Mayotte et Nosy Be une plate-forme, un entrepôt pour drainer les marchandises de l'Europe, de l'Afrique orientale et de Madagascar. Pour cela, on fait des deux îles françaises des ports francs. Le projet est de court-circuiter le monopole zanzibari sur les côtes de l'Afrique et Madagascar. Les autorités coloniales proposent une solution économique : appuyer les commerçants présents dans ces colonies :

Je vous le répète [...], les Arabes et Antalaotes restent des anciens navigateurs et commerçants de ces mers, doivent attirer avant tout autres votre sollicitude. [...] veuillez donc encourager ses gens à bâtir et à se livrer au commerce, à construire des boutres. Pour ce dernier objet on pourra, pendant l'espace de deux ans leur permettre d'abattre des bois à Lucoubé, toutefois sous la surveillance de l'autorité. Si le fer leur manque, vous pouvez leur dire de vous remettre l'état de ce dont ils ont besoin pour que je leur fasse venir de Bourbon, il leur sera livré au prix d'achat 49.

Dans le contexte de la montée en puissance des négociants britanniques et américains dans la région, le seul moyen que l'on envisage pour permettre l'incursion des grandes maisons françaises dans ce schéma concurrentiel est de reprendre les anciennes structures locales pour pallier les faiblesses du commerce français dans la région<sup>50</sup>. De plus, le gouvernement de Bourbon et la France sont incapables de relier de manière convenable les colonies de Mayotte et Nosy Be. La division navale de l'Océan Indien a peu de navires à affecter à ce service<sup>51</sup> et, dans les premiers temps de la colonisation, il n'existe pas de liaison régulière entre Nosy Be et la Réunion<sup>52</sup>. Les contacts entre Mayotte et Nosy Be ne sont d'ailleurs pas toujours faciles, dépendant la

48 Guillain C., « Rapport sur le commerce de Nosy Be et de la côte Ouest de Madagascar », *Revue coloniale*, 1843, p. 264-265.

49 CAOM 4Z56, Lettre du gouverneur de Mayotte au commandant de Nosy Be, 31 mars 1844.

50 Voir Lambert O., *Marseille et Madagascar, histoire d'une aventure outre-mer. Entrepreneurs et activités portuaires, stratégies économiques et mentalités coloniales (1840-1976)*, Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, 2000, 492 p.

51 La division de l'Océan Indien a, comme son nom l'indique, un rayon d'action très vaste qui s'étend dans tout l'océan Indien occidental alors qu'elle est dotée de tout au plus cinq ou six navires en période de paix.

52 Decary R., *L'île Nosy Be de Madagascar : histoire d'une colonisation*, Éditions maritimes et d'outre-mer, Paris, 1960, p. 98





plupart du temps des boutres qui font le commerce entre les deux points et ce jusqu'aux années 1880.

Pour cette raison, les administrations de Mayotte et Nosy Be vont jusqu'à acheter des boutres pour le service local. Du fait de la pénurie de moyens, c'est la seule solution que les fonctionnaires trouvent pour contrôler modestement la baie d'Ampasindava et assurer la liaison entre les îles<sup>53</sup>. Les colonies sont en parfaite dépendance vis-à-vis des marins et des commerçants islamisés. Même le ravitaillement le plus élémentaire est lié à l'activité commerçante d'Ambanoro, le principal port boutrier de Nosy Be :

Nous manquions parfois d'objets de première nécessité, lorsque les bazars d'Ambanourou, dépôt habituel de ces marchandises, étaient vides<sup>54</sup>.

Dans ce contexte local, l'utilité des réseaux marchands est fondamentale. Les commerçants musulmans sont les pourvoyeurs exclusifs et indispensables de crédits et prêts pour les colons.

182

Pour l'administration, les réseaux de marchands de Nosy Be peuvent être mobilisés pour atteindre des objectifs qu'elle ne pourrait concevoir seule, surtout dans ce contexte où les autorités publiques réunionnaises et les circuits officiels sont quasiment incapables de fournir la moindre aide financière<sup>55</sup>.

En dépit des contradictions entre la logique des marchands musulmans d'une part et la logique de domination et de contrôle de l'État colonial d'autre part, l'entente est possible. Les faiblesses de l'installation sont telles que seuls les réseaux de commerçants, qui pourtant délégitiment l'État, peuvent donner à l'île une certaine importance. Il en va de la survie de la colonie. Cependant, la liberté d'action des réseaux entraîne des conséquences auxquelles les colonisateurs n'ont pas pensé.

La lutte contre la traite des esclaves est amorcée dès le Congrès de Vienne en 1815 où le principe de prohibition est adopté. Par voie de conséquence, le droit de visite réciproque des navires est proposé par les Anglais. Seuls l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas l'acceptent. La France est hostile au droit de visite. Cette politique de refus est suivie au Congrès d'Aix-la-

53 CAOM 4Z105, Rapport du commandant de Nosy Be au ministre de la marine, 1845. Le commandant de Nosy Be note que suite à la mauvaise qualité de la goélette *Éole*, l'administration a fait l'achat du boutre *l'Argus*. Ce navire selon le commandant de Nosy Be, est « d'une bonne marche, se comporte fort bien à la mer, et rend de grands services, armé de 4 pierriers, il saurait se faire respecter si le besoin était ».

54 Léon A., *Nossi-Bé (1855-1856), Topographie, climatologie, ethnographie*, imprimerie G. Grounoulhou, Paris, 1894, p. 36.

55 Ce fait est exprimé par Decary de la manière suivante : « planteurs et commerçants doivent continuer à passer, pour obtenir des crédits, sous les fourches caudines des Arabes et des Hindous » Decary R., *L'île Nosy Be de Madagascar : histoire d'une colonisation*, Paris, Éditions maritimes et d'outre-mer, 1960, p. 181.





Chapelle puis à celui de Vérone (1822). À partir de 1822 et du traité de Moresby<sup>56</sup>, les marines zanzibari et celles de la péninsule arabiques sont de plus en plus menacées par l'activité des croisières britanniques qui appliquent les règlements internationaux allant à l'encontre de la traite des esclaves.

Mais la monarchie de Juillet réajuste la position française. La convention franco-anglaise du 30 novembre 1831 accorde le droit de visite réciproque dans la mer des Indes. En 1833, la France et l'Angleterre entérinent la *Convention sur le droit de rétention et d'arrestation de navires suspectés de piraterie ou de traite esclavagiste*<sup>57</sup>. Cette série de mesures met, peu à peu, à mal le trafic dans le canal de Mozambique.

La traite des esclaves est encore la principale ressource de Zanzibar dans les années 1840<sup>58</sup>. Après un revirement politique, un traité maritime franco-anglais est signé le 29 mai 1845. Le droit de visite est remanié et déprécié. Les navires de guerre en croisière contre la traite voient leurs compétences limitées<sup>59</sup>.

Bien vite, le succès des établissements français est tel que de nombreux armateurs viennent de Zanzibar et même de Mascate pour faire franciser leurs navires. La règle de francisation arrêtée le 5 février 1846 permet aux commerçants de bénéficier du traité franco-anglais du 29 mai 1845<sup>60</sup>. Cette disposition rend possible l'affranchissement des visites et des attaques des croisières britanniques.

La francisation, une procédure simple, vise juste à augmenter l'activité des ports de Nosy Be et Mayotte. Le boutre francisé doit être la propriété, au moins pour moitié, d'individus placés sous domination française. La moitié de son équipage doit être constitué de sujets français « sans distinction d'origine ».

Les propriétaires reçoivent un acte de francisation et un congé, pièces qu'ils n'ont pas le droit de vendre ni de prêter. Le navire est pourvu d'un rôle d'équipage où sont consignés les noms des matelots et des passagers afin de prévenir le trafic d'esclaves. À l'arrivée dans un port, le capitaine est tenu

56 Le traité de Moresby est signé sous l'impulsion des Britanniques par le sultan Seyid Saïd en septembre 1822. Ce traité confine la traite des esclaves aux seules possessions du sultan et interdit la vente d'esclaves aux Occidentaux.

57 SHM 4C6-2A: Conventions du 22 mars 1833 pour la répression de la traite des noirs.

58 Sheriff A., *Slaves, Spices and Ivory in Zanzibar: Integration of an East African Commercial Empire into the World Economy, 1770-1873*, London : J. Currey ; Athens : Ohio university press ; Dar es Salaam : Tanzania publ. house, 1987, p. 36

59 Traité du 29 mai 1845, art.8 in Brunet-Millon Ch., *Les Boutriers de la mer des Indes, affaires de Zanzibar et de Mascate*, thèse pour le doctorat, Paris, A. Pédone, 1910, p. 100.

60 Arrêté du 5 février 1846 dans *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 124-126.





de remettre ses papiers entre les mains de l'autorité française. Au moment du départ, l'administrateur maritime ou le consul inscrit la destination du bateau, ainsi que la composition de l'équipage.

Seules les autorités de Nosy Be et Mayotte ont le droit de délivrer des patentes de francisation. Le rôle des consuls se limite à viser les papiers lors des visites des boutres. Cependant il leur est permis de prolonger les actes de francisation ou de les renouveler. Le pouvoir et la responsabilité des consuls sont élargis : dès 1860, pour établir les rôles d'équipage et prévenir l'embarquement frauduleux d'esclaves, le consul de Zanzibar exige la comparution personnelle des passagers prenant place sur les boutres francisés<sup>61</sup>.

Pourtant, le choix de favoriser le commerce boutrier dans le canal de Mozambique allait être entrepris comme solution de revitalisation économique de ces colonies, en particulier par le biais de la francisation des boutres, et de l'exemption de droits d'ancrages offertes aux commerçants de la communauté musulmane d'Ambaroro.

184

Mais le résultat de cette politique ne fut pas le développement d'un comptoir concurrent de Zanzibar. Tout au plus, l'activité maritime de Nosy Be et de Mayotte se borna à alimenter et ravitailler les maigres garnisons françaises des deux colonies et à traiter des marchandises sur la côte ouest de Madagascar. Si Nosy Be connut un certain essor commercial, ce fut surtout grâce à l'arrivée au cours des années 1850 des investisseurs Indiens et Français qui réutilisèrent à leur profit les structures maritimes héritées des Antaloatra.

Face au peu d'intérêt, voire au rejet par Bazoche, le gouverneur de Bourbon, des projets ambitieux proposés par les autorités locales de Nosy Be et de Mayotte, les projets se recentrent sur les chefs-lieux coloniaux : Hell-Ville et Dzaoudzi.

Quand les Français s'installent à Nosy Be en 1840, une de leur première action est de créer un poste. Le site de la pointe, au sud de Nosy Be attire l'attention (fig. 3). Il s'agit d'un plateau situé entre deux baies. Ce point présente toutes les facilités nécessaires à la construction d'un poste et d'un port. On y trouve une aiguade, et les contreforts escarpés de cette petite presqu'île permettent une fortification facile. Les Français s'y installent et engagent la principale monarchie sakalava de Nosy Be à s'y installer. Hell-Ville est fondée<sup>62</sup>.

61 Arrêté du 5 février 1846, règlement de francisation des boutres dans *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 124.

62 CAOM Madc295d737, Rapport du commandant Pierre Passot au gouverneur de Bourbon de Hell, oct. 1840.



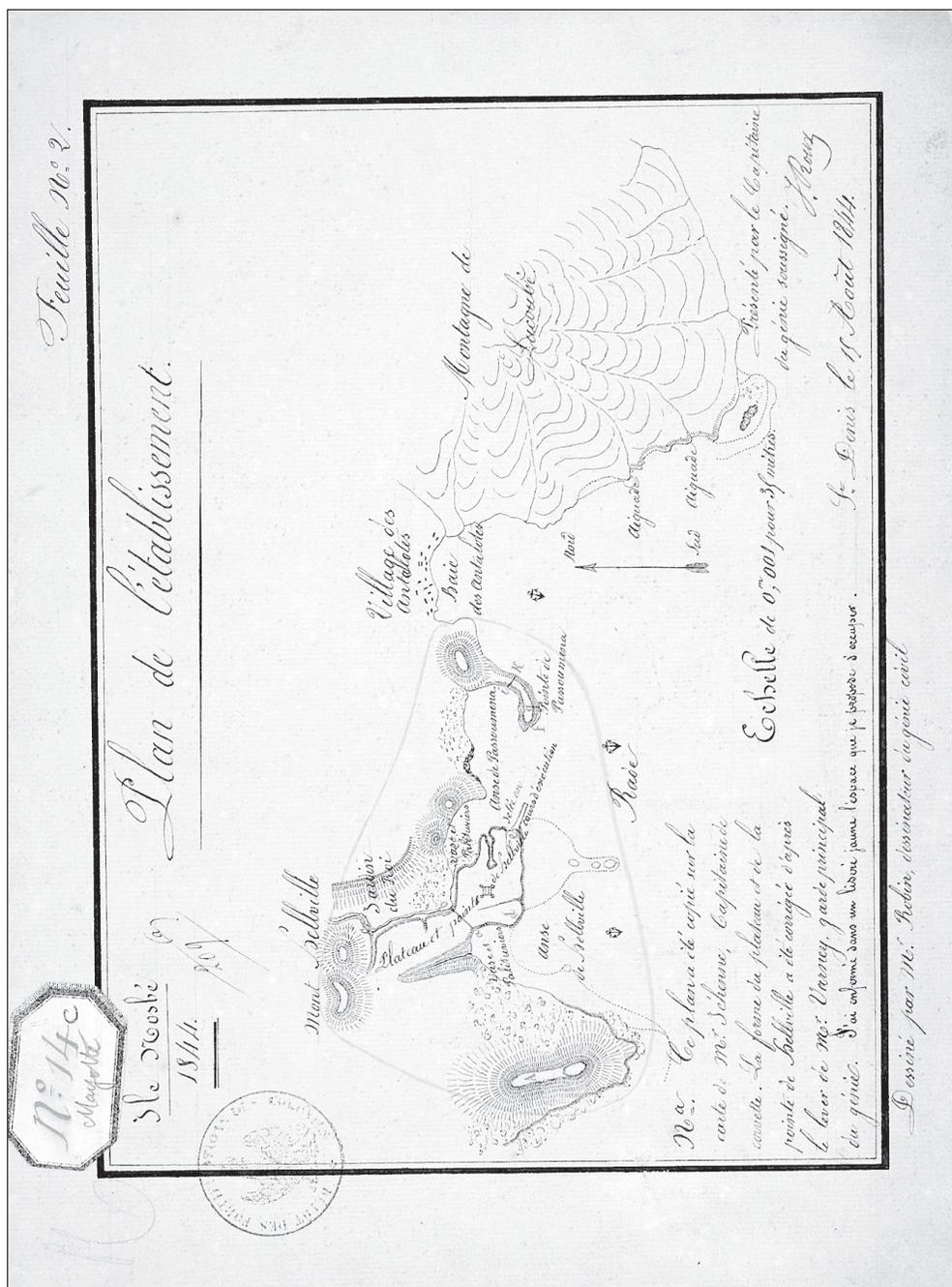


Figure 3 : CAOM DFC XVIII-14-C, Plan de l'établissement d'Hell-Ville, août 1844

Cependant, cette installation n'est pas fixée, ni formalisée. De plus, la première année de présence française à Hell-Ville, alors occupée par une



petite garnison, se solde par une mortalité effroyable ; en quelques mois plus du tiers des soldats français sont fauchés par le paludisme et la dysenterie<sup>63</sup>.

La localisation du chef lieu, considérée comme malsaine, car enserrée par les marécages va être remise en cause<sup>64</sup>.

Peu de temps après la prise de conscience par les autorités de Bourbon du désastre de la première année de présence à Nosy Be, une commission est mandatée pour déterminer un point d'installation valable du point de vue militaire et aussi du point de vue sanitaire<sup>65</sup>.

Cette commission rend une étude approfondie des potentialités de plusieurs points de la côte, examinés à tous points de vue. Cette commission ne se contente pas de mener une exploration de la côte. Elle dessine une série de prospectives sur les aménagements à faire pour mettre en valeur la colonie. On note, là aussi, de nombreux objectifs incongrus : faire un fort en altitude, créer des forteresses, des digues de protection qui semblent complètement irréalisables.

186

Ainsi, la commission projette de déplacer le chef lieu au « Cratère », c'est à dire à Andampy, dans le Sud-Ouest de Nosy Be<sup>66</sup>. Pour la commission ce point pourrait être mis en valeur à l'aide de deux casemates et d'un fort. Il serait en mesure de protéger « autant de frégates que la France pourrait en envoyer dans l'Inde ». La crique servirait à réparer les corsaires, les navires marchands et même les frégates. Pour mettre ce bassin à l'abri il faudrait bâtir une jetée ainsi qu'une citadelle sur le sommet de la montagne qui surplombe le site. Cependant, les membres de la commission, conscients de la difficulté de la réalisation d'un tel projet indiquent que ces aménagements exigeraient « du temps, beaucoup d'argent, et de grands travaux [...] il était inutile de songer à s'y fixer avec les moyens que la France peut disposer dans ces mers »<sup>67</sup>.

Finalement, la commission reprend dans les grandes lignes les arguments avancés par le capitaine Passot lors de la fondation d'Hell-Ville en 1840. Cependant, un grand projet de mise en valeur est ébauché. Il s'agit de

63 CAOM Madc295d737, Lettre du gouverneur de Bourbon au ministre de la marine, 3 juin 1841.

64 CAOM Madc295d737, Mémoire sur Nos-Bé, 1841-1843, docteur de Leissègues, second médecin en chef à Bourbon.

65 CAOM Madc295d737, Procès verbal relatif aux opérations préliminaires pour fonder un établissement maritime à Nosbé, séance du 28 février 1841.

66 Aujourd'hui, cette crique abrite les installations portuaires des Pêcheries de Nosy Be (crevettes).

67 CAOM Madc295d737, Procès verbal relatif aux opérations préliminaires pour fonder un établissement maritime à Nosbé, séance du 1er mars 1841.





construire une redoute au Nord de la pointe, afin de fermer la presqu'île et sécuriser la place. Trois bastions doivent être construits sur les points culminants qui entourent la pointe d'Hell-Ville. Un « blockhaus » est censé être installé sur la pointe de la Vigie, qui domine la baie d'Hell-Ville. Deux batteries de canons d'un fort calibre doivent être placées sur les contreforts de la place, afin qu'on puisse « tirer sur l'ennemi avec des boulets rouges, des obus et des bombes ». Cet ensemble militaire est assorti d'un quai de carénage, qui pourrait être installé dans l'anse qui joint le plateau d'Hell-Ville. Il faut construire une jetée sur les récifs de la pointe <sup>68</sup>.

Les objectifs sont donc très ambitieux. Il s'agit de faire de Nosy Be un port important, où la marine de guerre pourrait trouver refuge en cas de conflit avec la Grande Bretagne.

Pourtant, jusqu'à la fin des années 1840, on ne constate aucune concrétisation de ces plans de fortification. C'est à peine si on a installé quelques canons en batterie le long des grèves. Tous les témoins qui fréquentent le port d'Hell-Ville sont d'ailleurs frappés par l'extrême précarité des installations. Ainsi, quand le capitaine John Marshall, commandant de l'*Isis* reste quelques jours en rade d'Hell-Ville en 1843, il est frappé par la faiblesse des moyens et des constructions du chef lieu :

*On a careful examination of their position it will be seen that they have made but little progress in colonizing it, and not a single French commercial resident or European of any description has joined them, they remain in the same military state of isolation as the day they first landed, if any benefit has accrued from the settlement, it has been derived by the Zanzibar arabs [...] they are the only traders, and the exchange or sale*<sup>69</sup>.

Au cours des années 1842-1848, peu de constructions sont réellement entreprises à Nosy Be. Pourtant, les projets, en droite ligne de ceux de 1841, continuent d'arriver sur les bureaux du ministère<sup>70</sup>. On peut dire, qu'aucune fortification sérieuse n'est réellement entreprise jusqu'à 1851. Tout comme à Mayotte, de nombreux plans ont été tracés, mais aucun n'a vu le jour. En 1847, la bourgade ne possède toujours pas de mur d'enceinte. Elle est simplement défendue par une caserne légèrement fortifiée et une batterie qui protège le débarcadère<sup>71</sup> (fig. 4).

68 CAOM Madc295d737, Procès verbal relatif aux opérations préliminaires pour fonder un établissement maritime à Nosbé, séance du 1<sup>er</sup> mars 1841.

69 Archives Nationales de Maurice, Madagascar papers, HB14 Rapport de John Marshall, capitaine de l'*Isis*, 1843, p. 36-37.

70 CAOM DFCXVIII-6, lettre du commandant supérieur de Mayotte et dépendances au ministre de la marine et des colonies, 30 mai 1844.

71 CAOM DFC-XVIII-90, Lever et nivellement du plateau d'Hell-Ville, 24 janvier 1847.





Figure 4 : CAOM DFC-XVIII-90, Lever et nivellement du plateau d'Hell-Ville, 24 janvier 1847



Cependant, avec l'insurrection sakalava de 1849, de nouveaux projets de construction d'ouvrage défensifs vont venir compléter le tableau qui avait été envisagé, puis abandonné dès 1841.

Lors de cette insurrection, environ 2000 soldats sakalava prennent d'assaut Hell-Ville et échouent devant les canons français. À cette occasion, les Français tracent dans l'urgence des glacis autour du chef-lieu, qui ne compte pas, à cette époque, plus de 100 Français, militaires compris.<sup>72</sup> Les lignes défensives, majoritairement des buttes, et des fossés, forment les premiers grands axes de l'urbanisme d'Hell-Ville <sup>73</sup>.

En effet, c'est à partir de cette organisation défensive, dictée par la nécessité et les circonstances et non pas par la théorie que va s'organiser l'urbanisme d'Hell-Ville<sup>74</sup> (fig. 5).

On note également la prééminence des considérations militaires dans le développement urbain de Dzaoudzi, où les réalisations sont plus nombreuses qu'à Nosy Be. Des projets extraordinaires de fortifications sont alors élaborés et suivis d'applications restreintes mais effectives. On prévoit d'établir un arsenal maritime à Pamandzi, et de faire de la rade de Dzaoudzi un port inexpugnable, fortifié par un chapelet de batteries et de fortins disposés sur les petites îles environnantes<sup>75</sup> (fig. 6). Les plans conçus pour illustrer l'étendue des travaux sont très précis<sup>76</sup>. Ils ne sont pas suivis pour autant. Concrètement, on ne constate pas de constructions ambitieuses avant les années 1850. L'inconséquence des projets conçus dans les années 1844-1846 est d'autant plus remarquable si on les compare avec les plans de Dzaoudzi en 1861 (fig. 7 et 8). C'est à peine si, en quinze ans, quelques buttes ont été construites pour fortifier la « citadelle »<sup>77</sup>. En fait, loin de se livrer à de grands travaux les Français se contentent de réaménager les anciennes fortifications de Dzaoudzi, héritées de la période pré-coloniale. Ainsi, on préconise cette solution qui apparaît comme la plus économique<sup>78</sup> (fig. 9).

72 Pour plus de détails sur cette insurrection, voir Sanchez S. F., « Escarmouches, prises d'otages, corruptions. Stratégies de conquête et de soumission à Nosy Be, Nord-Ouest de Madagascar (1839-1883) », dans *Colonisations et répressions XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque organisé par le Sedet/Paris 7, à paraître.

73 CAOM DFC-XVIII-159, Plan de Hell-Ville représentant les fortifications passagères construites en 1849, 1<sup>er</sup> août 1850.

74 Voir, à titre de comparaison, l'urbanisme colonial en Algérie : Picard A., « Le tracé viaire : les villes françaises en Algérie, 1840-1860 », dans Ghorra-Gobin, C. (dir.), *Penser la ville de demain : qu'est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 65-73.

75 Voir notamment CAOM DFCXVIII-17, projet d'un arsenal maritime sur Pamandzi, 20 août 1844.

76 Voir documents en annexe.

77 CAOM DFC XVIII-323, croquis concernant l'organisation défensive de Dzaoudzi, 21 janvier 1861.

78 CAOM DFC-XVIII-565, Note sur le mur arabe de Dzaoudzi, mars 1870.





Figure 5 : CAOM DFC-XVIII-159, Plan de Hell-Ville représentant les fortifications passagères construites en 1849, 1er août 1850

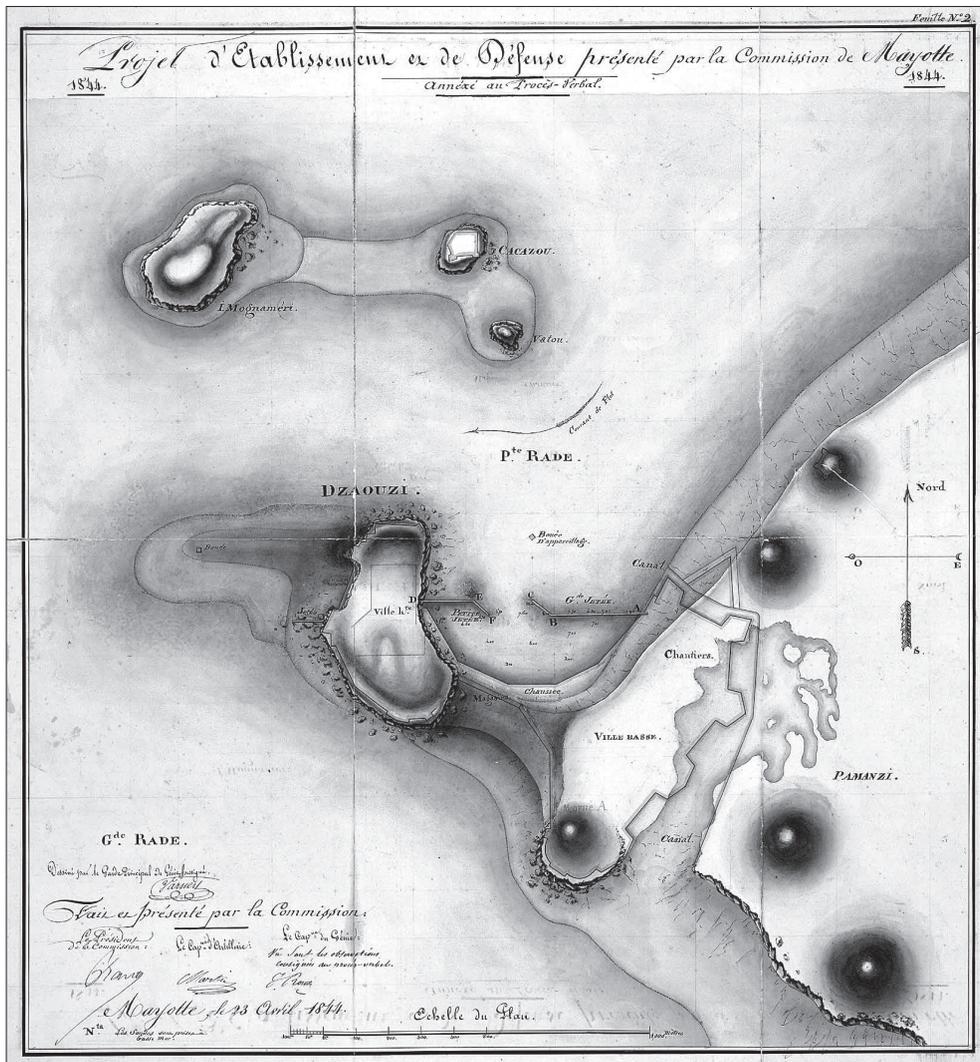


Figure 6 : CAOM DFC XVIII-15-B,Projet d'établissement et de défense présenté par la commission de Mayotte, avril 1844







Il semble alors que la colonie se trouve en passe de réaliser les recommandations élaborées lors de la prise de possession, alors que des commissions se réunissaient pour étudier les potentialités militaires et portuaires des différentes localités. On envisage sérieusement de créer un système de fortification développé, muni de remparts, de fortins et de batteries d'artillerie. Pour ce faire des crédits sont débloqués<sup>79</sup>. Une nouvelle vague de grands projets voient le jour. On prévoit de construire un port en eau profonde dans la baie du plateau d'Hell-Ville, et d'y adjoindre une cale sèche pour réparer les navires<sup>80</sup> (fig. 10).

Malgré cela, la plupart de ces bâtiments ne sont pas construits : les plans sont systématiquement rejetés, car beaucoup trop onéreux et ne répondant pas aux objectifs de la politique ultramarine française. En réalité, Nosy Be, et surtout Mayotte, vont devenir des colonies médiocres, qui vont survivre longtemps grâce à l'activité locale et internationale animée par les commerçants tels que les Antalaotra, les Zanzibari et les Indiens du Gujerat. En revanche, l'implantation de quelques familles de colons, qui se lancent dans les plantations de rente va contraindre peu à peu la métropole à dégager des subventions pour pacifier les îles. Ainsi, à partir de 1855, des petits fortins sont édifiés pour protéger Hell-Ville et pour empêcher les incursions encore fréquentes de bandits venus de la Grande Terre de Madagascar. A partir de 1857, le dispositif est rendu opérationnel. Plusieurs points de la côte nossibéenne sont désormais sous la protection de tours crénelées, elles-mêmes épaulées par de petites garnisons<sup>81</sup>. De plus, la place d'Hell-Ville comporte une nouvelle caserne défensive, munie de remparts<sup>82</sup> (fig. 11). Cet aménagement ne va pas cesser d'être amélioré jusqu'à l'annexion de Diego Suarez en 1885, qui fera perdre définitivement à Nosy Be son rôle maritime et militaire dans le Nord de Madagascar.

On peut se demander s'il n'est pas un peu facile d'affirmer que les théories saint simoniennes ont véritablement orienté la politique coloniale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, le discours saint-simonien a été employé, et souvent avec beaucoup d'habileté comme l'a fait, par exemple, Charles Guillain. Mais bien souvent, les actes sur le terrain relevaient de pratiques coloniales

79 CAOM Madc286d703, rapport sur la situation de Nossi Bé, juillet 1850 voir aussi Madc288d710, Rapport sur Nosy Be de Bonfils, commandant supérieur de Mayotte et dépendances, au ministre de la marine et des colonies, 25 sept. 1851

80 CAOM DFC-XVIII-172, Mémoire pour les projets concernant Nossi-Bé en 1855, 19 sept. 1854.

81 Les ruines de ces tours crénelées sont encore visibles à Nosy Be, notamment à Andampy.

82 CAOM DFC-XVIII-275, note sur l'organisation d'ensemble de la place d'Hell-Ville, Nossi-Bé, 12 août 1857



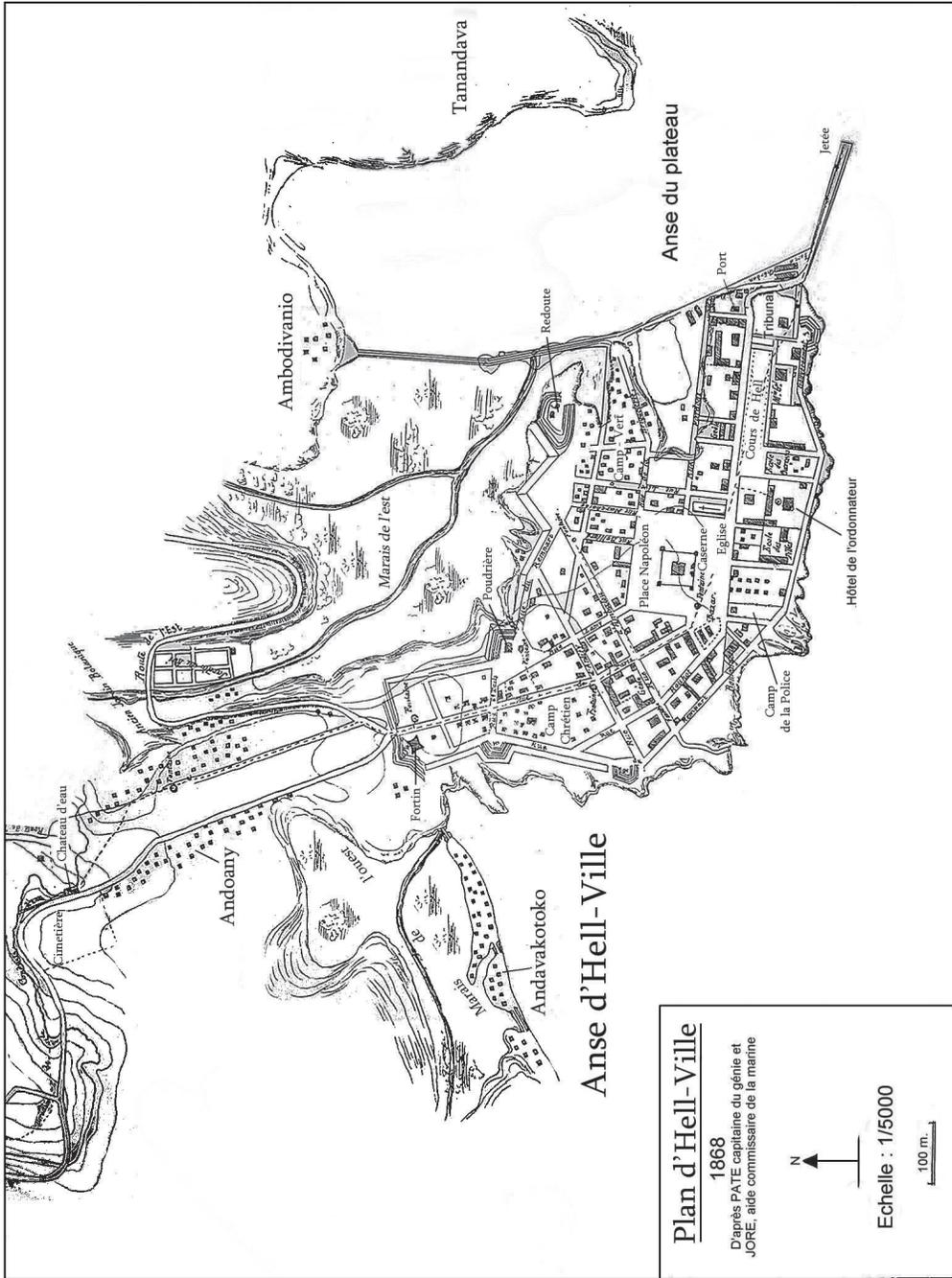


Figure 11 : Plan d'Heul-Ville en 1868



établies bien avant l'élaboration de la pensée saint-simonienne. Il semble que les travaux sur le colonialisme saint-simonien ont eu trop tendance à évacuer les considérations locales qui ont conduit les officiers français à envisager des méthodes qui apparaissent originales.

Les textes visionnaires, voire utopiques, des saint-simoniens sont particulièrement séduisants. L'acuité de leur regard et leur intérêt pour les sociétés de l'océan Indien occidental, leur compréhension de ce monde littoral, animé par des réseaux de commerce importants, est exemplaire. La structure et l'originalité du fonctionnement de l'océan Indien ont été saisies globalement dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

198

On constate d'ailleurs que la perception de l'océan indien que l'on a aujourd'hui, qui tend à intégrer tous les pays de l'océan indien occidental dans une seule et unique région transnationale, reprend peu ou prou des perspectives d'analyses saint-simoniennes des années 1840-1850. Et c'est là sans doute la principale qualité des travaux des marins qui officiaient dans la zone à l'époque.

L'enchaînement de ces projets, dont la plupart apparaissent aujourd'hui chimériques est aussi particulièrement intéressant. Pourtant, issus d'une lecture géopolitique audacieuse, les projets de conquêtes de Madagascar et les plans d'expansion économique dans le canal de Mozambique devaient voir le jour bien plus tard, et à ce titre, ils furent visionnaires<sup>83</sup>.

Cependant, il faut peser la part des théories dans l'application de ces projets. De nombreuses décisions qui peuvent être qualifiées de saint-simoniennes, n'étaient en fait dictées que par la simple nécessité. Isolés, seuls maîtres dans leurs territoires, les colonisateurs ne parvenaient, faute d'appuis et de moyens, à mener à bien leur projets sans une approche pragmatique des potentialités des colonies. À ce titre, la doctrine coloniale d'association, qui fut encouragée dans les années 1840 dans les îles de Nosy Be et Mayotte, ne relevait en aucun cas d'une utopie coloniale, mais plutôt d'une nécessité vitale pour la conservation de ces avant-postes. Ces « empereurs sans sceptres », pour paraphraser William Cohen, ne pouvaient faire autrement que se lier aux populations colonisées, ne serait-ce que pour se nourrir.

---

83 À ce sujet, il est intéressant de constater que le manuscrit du capitaine Gouhot a été remis au ministère de la marine en 1883, à la veille de la première guerre franco-malgache. Par ailleurs, il est notable que le plan d'attaque choisi par les Français pour la conquête de 1895 correspond presque exactement à celui proposé par Gouhot 54 ans auparavant.

